

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 19 MARS 2014

**Présents** : MM. GADOUX Maire, Mme GIRY, SAINT-ANDRE, Adjoint, Mmes BEGON et LAMOUREUX, DALLIÈRE, ISSARD, FOURNET-FAYARD, Mme DOURIS, BARGEON, Mme PERUFEL, LEVIGNE, PAYRARD, Mme GIRARD, Mme DE OLIVEIRA.

**Excusés** : MM. MAILLY (procuration à M. GADOUX), LARQUETOUX

Valérie LAMOUREUX est désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

### FINANCES

#### BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET PRIMITIF :

Le Maire indique qu'en raison d'une erreur dans la confection du budget (affectation du résultat comptée deux fois) il a fallu le remanier. Seuls certains postes ont été modifiés.

Tout d'abord, il présente les chiffres du compte administratif :

<i>SECTIONS</i>	<i>BUDGET</i>	<i>COMMUNE</i>
<b>FONCTIONNEMENT / EXPLOITATION</b>		
recettes		1 863 136,32 €
dépenses		1 495 211,47 €
résultat		367 924,85 €
résultat antérieur reporté		- €
<b>résultat cumulé</b>		<b>367 924,85 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
recettes		168 057,23 €
dépenses		557 432,31 €
résultat		- 389 375,08 €
affectation 2013		380 458,79 €
résultat antérieur reporté		- 650 865,26 €
<b>résultat cumulé</b>		<b>- 659 781,55 €</b>
restes à réaliser en recettes		285 845,00 €
restes à réaliser en dépenses		309 959,00 €
<b>RÉSULTAT INVESTISSEMENT</b>		<b>- 683 895,55 €</b>
<b>RÉSULTAT RÉEL</b>		<b>- 315 970,70 €</b>

Puis il donne les montants des postes modifiés. A PÉRUFEL demande si la somme prévue en acquisition de matériel sera suffisante pour remplacer un gros matériel en cas de besoin. Le Maire indique qu'il faudrait dans ce cas prévoir une décision modificative.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 901 562,00 €.

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 819 796,55 €.

Le compte administratif et le budget primitif sont votés par 15 voix pour et une abstention (A PÉRUFEL).

### QUESTIONS DIVERSES

**CCAS** : Le Maire s'adresse aux membres du CCAS pour leur confirmer que le 8 avril 2013, une réunion s'est tenue en présence du Trésorier, d'un de ses adjoints et du directeur du foyer logement au sujet de la préparation du budget du foyer logement.

Séance levée à 19h30